

le Sieur de Roberval, ainsi que quelques écrivains l'ont avancé ; mais, outre ces actes, nous trouvons encore sur nos registres des naissances que Jacques Cartier assistait, le 25 mars 1543, au baptême de Jacqueline Patris, à laquelle il servait de Parrain, et lui donnait son nom. De ces 31,360 livres, trente mille avaient été comptées à Jacques Cartier par les mains de maître Jean Duval, Trésorier de l'Épargne, et treize cents par celles du dit La Roque Sieur de Roberval.

Vous apprécierez sans doute, monsieur, la différence qui survint dans les titres dont Jacques Cartier fait précéder ses noms, à deux époques remarquables de sa vie, et je suis disposé à croire, avec M. Ch. Cunat, que notre grand navigateur avait été anobli. Suivant Mare Vulson, chevalier, Sieur de la Colombière, en sa science héroïque, qui divise la source de la noblesse en douze moyens ou principes, la noblesse s'acquerrait par la navigation et découverte de terres étrangères ; dès lors, il est présumable que François 1er récompensa par des lettres d'anoblissement, celui qui lui avait donné une autre France. Louis XIII, par son édit du 6 mai 1628, quatre-vingts ans après, eut devoir anoblir douze des associés de la compagnie qui s'était formée pour le commerce du Canada.

Au titre de noble homme, Jacques Cartier ajoutait celui de *Sieur de Limoilou*, ainsi que le prouve un acte du 29 de septembre 1549. Ce nom de Limoilou est celui d'un village sur la côte, à une lieue E. N. E. de Saint-Malo, où se trouve encore une maison antique, bien conservée, à laquelle on arrive par deux portes près l'une de l'autre, et de formes très-anciennes ; elles sont à l'entrée du dit village et conservent dans tout le pays le nom de *portes Cartier* ; près de la plus grande, on aperçoit encore une pierre qui représentait autrefois des armoiries en relief ; mais, de nos jours, elles sont entièrement effacées ; là encore la terrible époque de 1793 a laissé sa trace.

J'ai éprouvé un bien grand bonheur, monsieur, en entrant avec vous dans ces détails sur le grand homme qui appartient à nos deux